

Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie

Établissement Public Industriel et Commercial

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du lundi 30 août 2021

Date de convocation : 16 août 2021
Nombre de membres en exercice : 18

Président de séance : Rémi PRIEZ
Secrétaire de séance : Marion HOSSIN



Présents : 16
Votants : 11

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, M. ROUSSEL, Mme PHILIPPE, Mme BONNARD, Mme COLLIN, Mme SAUVE, Mme BANDELIER, M. BRULARD, M. BOSSUYT, Mme BERTOUT-BARBEY, M. CHASSEREZ.

Assistaient à la séance : M. RUFFE Trésorerie Municipale, M. LASCABETTES EPN, Mme PETTIER EPN, Mme HOSSIN OTC, Mme GUITTARD OTC.

Titulaires et suppléants excusés : Mmes AUGER, PLAISANCE, BEAUVILLARD, TOMASSI, Mrs GROIZELEAU, MABIRE, ZAYANI, DAIREAUX.

Délibération n°14/2021 – Désignation directeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu l'article R133-11 du Code du Tourisme,
Vu l'article L. 133-6 du Code du Tourisme,

Rappel

Le Directeur de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux a présenté sa démission et quitté ses fonctions le 31/10/2020.
Le Directeur est recruté par contrat de droit public. Il est nommé par le Président, après avis du Comité de Direction. Le contrat est conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée et par décision expresse prise dans les conditions fixées à l'article L. 133-6. Le contrat peut être résilié sans préavis ni indemnité pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction.

Mme Caroline PORTHEAULT est recrutée au poste de directeur de l'EPIC conformément aux articles L133-4 et L133-6 du code du tourisme. Mme Caroline PORTHEAULT occupe cette fonction en tant qu'agent titulaire de la fonction publique territoriale selon les conditions définies par sa mise à disposition de la collectivité de rattachement Evreux Portes de Normandie dudit agent.

Dans ce cadre, Madame Caroline PORTHEAULT, actuellement attachée territoriale principale, échelon 7, IFSE 581, est mise à disposition du Comptoir des Loisirs par Evreux Portes de Normandie, pour une durée de 3 ans.

Le Comptoir des Loisirs verse un complément de rémunération à Caroline PORTHEAULT d'un montant net mensuel de 450€, notamment pour compenser la différence du nombre de jours de congés

Ce complément est assujéti à des cotisations sociales - cotisations et contributions de Sécurité sociale dans les conditions de droit commun du régime général, y compris la cotisation salariale vieillesse et les contributions d'assurance chômage et de garantie des salaires. L'office doit également s'acquitter de la cotisation patronale du régime complémentaire de retraite.

Une convention de mise à disposition est rédigée pour régler dans le détail les modalités de cette mise à disposition de Caroline PORTHEAULT entre l'organisme d'accueil, à savoir le Comptoir des loisirs, et l'organisme d'origine, à savoir Evreux Portes de Normandie.

Proposition

Il est proposé au Comité de Direction :

- **RENDRE UN AVIS** sur la nomination de Madame Caroline PORTHEAULT au poste de Directeur de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie pour une durée de 3 ans selon les dispositions générales définies dans les statuts, à compter du mercredi 1er septembre 2021.
- **D'APPROUVER** le versement d'un complément de rémunération à Madame Caroline PORTHEAULT d'un montant net mensuel de 450 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (11 voix pour),

- **REND UN AVIS** sur la nomination de Madame Caroline PORTHEAULT au poste de Directeur de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie pour une durée de 3 ans selon les dispositions générales définies dans les statuts, à compter du mercredi 1er septembre 2021,
- **APPROUVE** le versement d'un complément de rémunération à Madame Caroline PORTHEAULT d'un montant net mensuel de 450 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération.

Certifié exécutoire le 30 août 2021
Transmis en Préfecture le 08 / 09 / 2021
Publié le 15 / 09 / 2021

Le Président,



Rémi PRIEZ